

17^{ème} Grésifolie's Bad 20-21 Avril 2019 à Villard Bonnot

REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION.

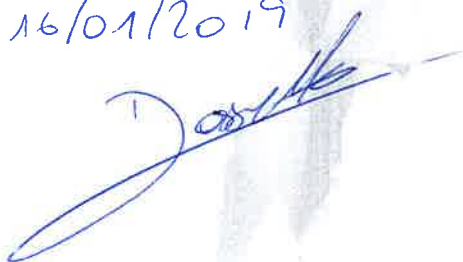
1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.Bad.
2. Le juge-arbitre sera Gilles DOSSETTO du club de l'AUC Badminton
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs à partir de la catégorie dans les séries suivantes N3/R4, R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11 /P12 et NC, licenciés dans un club de la FFBad.
Les tableaux seront effectués par séries.
5. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux suivants : DD, DH, DX et dans des séries différentes.
6. Les tableaux se dérouleront en poule. Afin de ne pas dépasser les 8 matchs/jour/joueur, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie (cf art 9).
7. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou de séparer des séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau, si le nombre d'inscrits est insuffisant.
8. Les droits d'engagement s'élèvent à 21 € pour 2 tableaux et 18 € pour 1 tableau à régler par chèque au moment de l'inscription. L'inscription ne sera validée qu'à réception du chèque au moment de l'inscription. Une seule fiche d'inscription par club.
9. En cas de surnombre, les règles suivantes seront appliquées :
 - a. Priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement
 - b. Date des inscriptions (cachet de la poste faisant foi).
10. La date limite des inscriptions est fixée au 1 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi).
Confection des tableaux le 4 avril 2019, les têtes de séries sont déterminées par le cpph à cette date.
Le club enverra une première version de convocation le lundi 8 Avril 2019. Et une version finale le lundi 15 Avril 2019
11. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront eux en vente dans la salle : Forza V.I.P.
12. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

13. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre.
14. Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain est de 3 minutes.
15. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté let au service, faute en jeu.
16. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou allongé sur décision du juge arbitre.
17. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs affichés dans la salle est indicatif, il peut être modifié en accord avec le juge-arbitre pour le bien de la compétition.
18. En cas de forfait d'un des joueurs d'une paire, l'organisateur lui proposera un remplaçant parmi la liste des joueurs en liste d'attente. En cas de refus par le joueur restant ou dans le cas du forfait simultané des 2 joueurs d'une paire c'est la doublette suivante sur la liste d'attente qui sera choisie.
19. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi est tenu d'en informer le juge-arbitre mais le fait sous sa seule responsabilité en lien avec les arts 13 et 17
20. L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre et aux membres du Comité d'Organisation.
21. Tout forfait intervenant après le tirage au sort devra être justifié par écrit (ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien) ou par mail (sophie.bluy@badminton-aura.org) au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition.

Juge-Arbitre : Gilles DOSSETTO

FAIT le

16/01/2019



67